

Fiche de données de sécurité

page: 1/26

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.11.2023

Version: 7.0

Date de la version précédente: 10.07.2023

Version précédente: 6.0

Date / Première version: 16.12.2020

Produit: **Ultracur3D® DM 2505 Dental Model**

(ID Nr. 30772108/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Ultracur3D® DM 2505 Dental Model

UFI: JQ6N-87MC-S00E-9WMY

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit pour l'industrie graphique

Utilisation appropriée: Impression 3D

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF 3D Printing Solutions GmbH
Speyerer Str. 4
69115 Heidelberg, Germany

Adresse de contact:

BASF France SAS
49, avenue Georges Pompidou
92593 Levallois-Perret Cedex
FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.11.2023

Version: 7.0

Date de la version précédente: 10.07.2023

Version précédente: 6.0

Date / Première version: 16.12.2020

Produit: **Ultracur3D® DM 2505 Dental Model**

(ID Nr. 30772108/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Skin Corr./Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam./Irrit. 1	H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Skin Sens. 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Carc. 2	H351 Susceptible de provoquer le cancer.
STOT RE 2 (par voie orale)	H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Aquatic Chronic 2	H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P201	Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation.

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.11.2023

Version: 7.0

Date de la version précédente: 10.07.2023

Version précédente: 6.0

Date / Première version: 16.12.2020

Produit: **Ultracur3D® DM 2505 Dental Model**

(ID Nr. 30772108/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

Conseils de prudence (Intervention):

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Conseils de Prudence (Stockage):

P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: 2-Propen-1-one, 1-(4-morpholinyl)-, oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine, acrylate de (5-éthyl-1,3-dioxanne-5-yl)méthyle, diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle, diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable). Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange à base de:résine acrylique, additifs

Le produit contient une ou plusieurs substance(s) de la liste des substances candidates selon l'article 59 (1,10) du règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) en concentration >= 0,1% en masse.oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

Ingrédients soumis à réglementation

acrylate de (5-éthyl-1,3-dioxanne-5-yl)méthyle

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.11.2023

Version: 7.0

Date de la version précédente: 10.07.2023

Version précédente: 6.0

Date / Première version: 16.12.2020

Produit: **Ultracur3D® DM 2505 Dental Model**

(ID Nr. 30772108/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

Teneur (W/W): $\geq 20\%$ - $< 50\%$ Skin Corr./Irrit. 2
 Numéro CAS: 66492-51-1 Skin Sens. 1B
 Numéro-CE: 266-380-7 Aquatic Chronic 2
 Numéro d'enregistrement REACH: H315, H317, H411
 01-2119976303-36

diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle

Teneur (W/W): $\geq 10\%$ - $< 20\%$ Skin Corr./Irrit. 2
 Numéro CAS: 15625-89-5 Eye Dam./Irrit. 2
 Numéro-CE: 239-701-3 Skin Sens. 1
 Numéro d'enregistrement REACH: Carc. 2
 01-2119489896-11 Aquatic Acute 1
 Numéro INDEX: 607-111-00-9 Aquatic Chronic 1
 Facteur M - aigüe: 1
 H319, H315, H317, H351, H400, H410

2-Propen-1-one, 1-(4-morpholinyl)-

Teneur (W/W): $\geq 15\%$ - $< 20\%$ Acute Tox. 4 (par voie orale)
 Numéro CAS: 5117-12-4 Eye Dam./Irrit. 1
 Numéro-CE: 418-140-1 Skin Sens. 1
 Numéro INDEX: 613-222-00-3 STOT RE 2
 H318, H302, H317, H373

diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle

Teneur (W/W): $\geq 10\%$ - $< 15\%$ Skin Sens. 1
 Numéro CAS: 109-16-0 H317
 Numéro-CE: 203-652-6
 Numéro d'enregistrement REACH:
 01-2119969287-21

urethane acrylate polymérique

Teneur (W/W): $\geq 5\%$ - $< 7\%$ Skin Corr./Irrit. 2
 Numéro CAS: 68585-11-5 Eye Dam./Irrit. 2
 H319, H315

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)

Teneur (W/W): $\geq 3\%$ - $< 5\%$ Skin Corr./Irrit. 2
 Numéro CAS: 57472-68-1 Eye Dam./Irrit. 1
 Numéro-CE: 260-754-3 Skin Sens. 1
 Numéro d'enregistrement REACH: H318, H315, H317
 01-2119484629-21

5-éthyl-1,3-dioxanne-5-méthanol

Teneur (W/W): $> 0\%$ - $< 3\%$ Eye Dam./Irrit. 2
 Numéro CAS: 5187-23-5 H319
 Numéro-CE: 225-967-8

oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.11.2023

Version: 7.0

Date de la version précédente: 10.07.2023

Version précédente: 6.0

Date / Première version: 16.12.2020

Produit: **Ultracur3D® DM 2505 Dental Model**

(ID Nr. 30772108/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

Teneur (W/W): $\geq 1\%$ - $< 3\%$
Numéro CAS: 75980-60-8
Numéro-CE: 278-355-8

Skin Sens. 1B
Repr. 2 (fertilité)
Repr. 2 (foetus)
Aquatic Chronic 2
H317, H411, H361fd

Inclus à la liste des substances candidates conformément à l'Article 59, paragraphes 1 et 10, du Règlement CE n° 1907/2006 ("REACH").

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical. Inhaler immédiatement une dose-aérosol de corticostéroïde.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau, pansement protecteur stérile, consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans la rubrique 2 et/ou dans la rubrique 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

Dangers: L'utilisation pour l'usage prévu et dans les conditions appropriées ne comporte pas de danger

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.11.2023

Version: 7.0

Date de la version précédente: 10.07.2023

Version précédente: 6.0

Date / Première version: 16.12.2020

Produit: **Ultracur3D® DM 2505 Dental Model**

(ID Nr. 30772108/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:
eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:
jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: vapeurs nocives, oxydes de carbone, oxydes d'azote
Conseil: Dégagement de fumées/brouillard. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:
Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.
Résidus: Recueillir avec une matière absorbante inerte (ex : sable, terre, etc.).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.11.2023

Version: 7.0

Date de la version précédente: 10.07.2023

Version précédente: 6.0

Date / Première version: 16.12.2020

Produit: **Ultracur3D® DM 2505 Dental Model**

(ID Nr. 30772108/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Refroidir les récipients en raison du risque de polymérisation par échauffement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec. Tenir le récipient au sec, le produit absorbe l'humidité de l'air. Protéger de l'action de la chaleur. Protéger de l'effet de la lumière. Le stabilisant n'est efficace qu'en présence d'oxygène. S'assurer que les teneurs en inhibiteur et en oxygène dissous soient suffisantes.

Protéger des températures inférieures à :-15 °C

Protéger des températures supérieures à :40 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de limites connues d'exposition professionnelle spécifiques à la substance.

PNEC

Les données se réfèrent à la substance ayant le plus d'impact sur la classification ("lead substance")

Composants avec PNEC

15625-89-5: diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle

eau douce: 0,00087 mg/l

eau de mer: 0,000087 mg/l

libération sporadique: 0,0087 mg/l

sédiment (eau douce): 0,017 mg/kg

sédiment (eau de mer): 0,0017 mg/kg

sol: 0,003 mg/kg

station d'épuration: 6,25 mg/l

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.11.2023

Version: 7.0

Date de la version précédente: 10.07.2023

Version précédente: 6.0

Date / Première version: 16.12.2020

Produit: **Ultracur3D® DM 2505 Dental Model**

(ID Nr. 30772108/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

orale (empoisonnement secondaire / secondary poisoning): 10 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés organiques (point d'ébullition >65 °C, p.ex. EN 14387 type A).

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1):

caoutchouc butyle - 0,7 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement

Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.: la température).

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour les femmes enceintes, éviter absolument l'inhalation ainsi que le contact avec la peau.

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Eviter l'inhalation.

Ranger séparément les vêtements de travail. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide

État physique: résine

Couleur: beige

Odeur: de type acrylique

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.11.2023

Version: 7.0

Date de la version précédente: 10.07.2023

Version précédente: 6.0

Date / Première version: 16.12.2020

Produit: **Ultracur3D® DM 2505 Dental Model**

(ID Nr. 30772108/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

Seuil olfactif:	Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.	
Point de fusion:	Pas de données disponibles.	
Point d'ébullition:	> 100 °C	
Inflammabilité:	pas facilement inflammable	(dérivé du point d'inflammation)
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
Point d'éclair:	> 100 °C	
Température d'auto-inflammation:	Pas de données disponibles.	
Valeur du pH:	La substance/ le mélange est non soluble (dans l'eau)	
Viscosité, cinématique:	non déterminé	
Viscosité dynamique:	65 mPa.s (30 °C)	
Solubilité dans l'eau:	difficilement soluble	
Solubilité (qualitative) solvant(s):	solvants organiques soluble	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	Non applicable aux mélanges.	
Pression de vapeur:	Pas de données disponibles.	
Densité:	1,1 g/cm ³ (20 °C)	
densité de vapeur relative (air):	non déterminé	

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Pas applicable, le produit est un liquide

Corrosion des métaux

Pas d'effet corrosif sur les métaux attendu.

Autres caractéristiques de sécurité

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.11.2023

Version: 7.0

Date de la version précédente: 10.07.2023

Version précédente: 6.0

Date / Première version: 16.12.2020

Produit: **Ultracur3D® DM 2505 Dental Model**

(ID Nr. 30772108/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

hygroscopie: hygroscopique
Autres informations: Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette rubrique.
Vitesse d'évaporation: Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des métaux: Pas d'effet corrosif sur les métaux attendu.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit peut polymériser après un dépassement notable de la durée ou de la température de stockage admissible. Dégagement de chaleur en cours de polymérisation. Réactions avec les peroxydes et avec d'autres composants radicalaires.

Avant livraison le produit est stabilisé pour éviter la polymérisation spontanée.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la chaleur. Eviter les UV ou toute autre radiation à forte énergie. Eviter l'éclairage naturel direct. Eviter le stockage prolongé. Eviter la perte d'inhibiteur.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:
initiateurs de radicaux libres

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.11.2023

Version: 7.0

Date de la version précédente: 10.07.2023

Version précédente: 6.0

Date / Première version: 16.12.2020

Produit: **Ultracur3D® DM 2505 Dental Model**

(ID Nr. 30772108/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Données expérimentales/calculées:

(par voie orale): > 2.000 mg/kg

ETA (par inhalation): > 20 mg/l 4 h

Déterminé pour la vapeur

ETA (par inhalation): > 5 mg/l 4 h

Déterminé pour les brouillards

ETA (par voie cutanée): > 5.000 mg/kg

Données relatives à : 2-Propen-1-one, 1-(4-morpholinyl)-

Evaluation de la toxicité aiguë:

Toxicité modérée après une ingestion unique. De toxicité faible par contact cutané.

Données relatives à : 2-Propen-1-one, 1-(4-morpholinyl)-

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): 588 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Irritant par contact avec la peau Peut entraîner de graves lésions oculaires.

Données relatives à : acrylate de (5-éthyl-1,3-dioxanne-5-yl)méthyle

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour les yeux. Provoque une irritation cutanée.

Données relatives à : 2-Propen-1-one, 1-(4-morpholinyl)-

Evaluation de l'effet irritant:

Peut entraîner de graves lésions oculaires. Classement-UE Non-irritant pour la peau.

Données relatives à : diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle

Evaluation de l'effet irritant:

Irritation en cas de contact avec les yeux. Irritant par contact avec la peau

Données relatives à : diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)

Evaluation de l'effet irritant:

Irritant par contact avec la peau Peut entraîner de graves lésions oculaires.

Données relatives à : 5-éthyl-1,3-dioxanne-5-méthanol

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.11.2023

Version: 7.0

Date de la version précédente: 10.07.2023

Version précédente: 6.0

Date / Première version: 16.12.2020

Produit: **Ultracur3D® DM 2505 Dental Model**

(ID Nr. 30772108/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

Evaluation de l'effet irritant:

Irritation en cas de contact avec les yeux. Non-irritant pour la peau.

Données relatives à : acrylate de (5-éthyl-1,3-dioxanne-5-yl)méthyle

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: Irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Données relatives à : diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: Irritant. (test de Draize)

Données relatives à : diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: Irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Données relatives à : diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle

Données expérimentales/calculées:

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: Irritant. (test de Draize)

Données relatives à : diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)

Données expérimentales/calculées:

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: dommage irréversible (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Données relatives à : 5-éthyl-1,3-dioxanne-5-méthanol

Données expérimentales/calculées:

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: Irritant. (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Possible sensibilisation de la peau après contact.

Données relatives à : acrylate de (5-éthyl-1,3-dioxanne-5-yl)méthyle

Evaluation de l'effet sensibilisant:

A une action sensibilisante pour la peau dans les tests sur animaux.

Données relatives à : 2-Propen-1-one, 1-(4-morpholiny)-

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Possible sensibilisation de la peau après contact. Classement-UE

Données relatives à : diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle

Evaluation de l'effet sensibilisant:

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.11.2023

Version: 7.0

Date de la version précédente: 10.07.2023

Version précédente: 6.0

Date / Première version: 16.12.2020

Produit: **Ultracur3D® DM 2505 Dental Model**

(ID Nr. 30772108/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

A une action sensibilisante pour la peau dans les tests sur animaux.

Données relatives à : diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Possible sensibilisation de la peau après contact.

Données relatives à : diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Possible sensibilisation de la peau après contact.

Données relatives à : oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

Evaluation de l'effet sensibilisant:

A une action sensibilisante pour la peau dans les tests sur animaux.

Données relatives à : acrylate de (5-éthyl-1,3-dioxanne-5-yl)méthyle

Données expérimentales/calculées:

Essai des ganglions lymphatiques de la souris (LLNA) souris: sensibilisant pour la peau (Ligne directrice 429 de l'OCDE)

Données relatives à : diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle

Données expérimentales/calculées:

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: sensibilisant pour la peau (similaire à la directive 406 de l'OCDE)

Données relatives à : diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle

Données expérimentales/calculées:

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: sensibilisant (autre(s))

Etude in vitro: sensibilisant pour la peau (autre(s))

Données relatives à : diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)

Données expérimentales/calculées:

Essai des ganglions lymphatiques de la souris (LLNA) souris: sensibilisant pour la peau (Ligne directrice 429 de l'OCDE)

Données relatives à : oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

Données expérimentales/calculées:

Essai des ganglions lymphatiques de la souris (LLNA) souris: sensibilisant pour la peau (Ligne directrice 429 de l'OCDE)

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

En se basant sur les composants, il n'y a pas de suspicion d'un effet mutagène.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.11.2023

Version: 7.0

Date de la version précédente: 10.07.2023

Version précédente: 6.0

Date / Première version: 16.12.2020

Produit: **Ultracur3D® DM 2505 Dental Model**

(ID Nr. 30772108/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

cancérogène possible (IARC 2B) Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle

Evaluation du caractère cancérogène:

Les informations disponibles ne donnent aucune indication sur un possible effet cancérogène.

Le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) a classé la substance dans le groupe 2B (L'agent pourrait être cancérogène pour l'homme).

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données relatives à : oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Des tests sur animaux ont donné des indices pour des effets néfastes sur la fertilité.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données relatives à : oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

Evaluation du caractère tératogène:

Les essais sur animaux ont apporté des indications pour un effet néfaste sur le développement/tératogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Remarques: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

En cas d'exposition répétée, la substance peut endommager des organes spécifiques.

Données relatives à : 2-Propen-1-one, 1-(4-morpholinyl)-

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

En cas d'exposition répétée, la substance peut endommager des organes spécifiques. Classement-UE

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.11.2023

Version: 7.0

Date de la version précédente: 10.07.2023

Version précédente: 6.0

Date / Première version: 16.12.2020

Produit: **Ultracur3D® DM 2505 Dental Model**

(ID Nr. 30772108/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Autres informations

Autres informations sur la toxicité

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Le produit a été évalué sur la base des données disponibles pour ses composants. Des lacunes existent dans les données disponibles sur les composants pris individuellement. Selon notre connaissance actuelle et notre expérience, les dangers non repris par l'étiquetage actuel, ne sont pas attendus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Données relatives à :acrylate de (5-éthyl-1,3-dioxanne-5-yl)méthyle

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 4 mg/l, Oncorhynchus mykiss (Ligne directrice 203 de l'OCDE, semi-statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

CL50 (96 h) 4,04 mg/l, Poissons (calculé(e))

CL50 (96 h) 3,909 mg/l, Poissons (calculé(e))

Données relatives à :diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 0,87 mg/l, Brachydanio rerio (OCDE 203; ISO 7346; 92/69/CEE, C.1, semi-statique)

Données relatives à :oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (48 h) 6,53 mg/l, Oryzias latipes (JIS K 0102-71, semi-statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Données relatives à :acrylate de (5-éthyl-1,3-dioxanne-5-yl)méthyle

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.11.2023

Version: 7.0

Date de la version précédente: 10.07.2023

Version précédente: 6.0

Date / Première version: 16.12.2020

Produit: **Ultracur3D® DM 2505 Dental Model**

(ID Nr. 30772108/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 20 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

CE50 (48 h) 7,07 mg/l, daphnies (calculé(e))

CE50 (48 h) 11,6 mg/l, daphnies (calculé(e))

Données relatives à :diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 19,9 mg/l, Daphnia magna (Directive 79/831/CEE, statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Données relatives à :oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 3,53 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement.

Données relatives à :acrylate de (5-éthyl-1,3-dioxanne-5-yl)méthyle

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 34 mg/l (taux de croissance), Desmodemus subspicatus (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

NOEC (72 h) 9 mg/l (taux de croissance), Desmodemus subspicatus (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

CE50 (96 h) 2,028 mg/l, algues (calculé(e))

CE50 (96 h) 14 mg/l, algues (calculé(e))

Données relatives à :diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle

Plantes aquatique(s):

CE10 (72 h) 1,9 mg/l (taux de croissance), Desmodemus subspicatus (Directive 92/69/CEE, C.3, statique)

CE50 (72 h) 18,8 mg/l (taux de croissance), Desmodemus subspicatus (Directive 92/69/CEE, C.3, statique)

Données relatives à :oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) > 2,01 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement.

CE10 (72 h) 1,56 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement.

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.11.2023

Version: 7.0

Date de la version précédente: 10.07.2023

Version précédente: 6.0

Date / Première version: 16.12.2020

Produit: **Ultracur3D® DM 2505 Dental Model**

(ID Nr. 30772108/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

Données relatives à :acrylate de (5-éthyl-1,3-dioxanne-5-yl)méthyle

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE50 > 1.000 mg/l, (Ligne directrice 209 de l'OCDE, aérobie)

Données relatives à :diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE 20 (30 min) 625 mg/l, boue activée, ménagère (DIN EN ISO 8192, aquatique)

Concentration nominale.

Données relatives à :oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE 20 (3 h) > 1.000 mg/l, boue activée, ménagère (Ligne directrice 209 de l'OCDE, aérobie)

Seule une concentration limite a été testée (LIMIT-Test). L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Données relatives à :acrylate de (5-éthyl-1,3-dioxanne-5-yl)méthyle

Effets chroniques sur poissons:

Etude non nécessaire en raison des expositions prises en compte.

Données relatives à :diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle

Effets chroniques sur poissons:

Pas de données disponibles.

Données relatives à :oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

Effets chroniques sur poissons:

Pas de données disponibles sur la toxicité chronique pour les poissons.

Données relatives à :acrylate de (5-éthyl-1,3-dioxanne-5-yl)méthyle

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

Etude non nécessaire en raison des expositions prises en compte.

Données relatives à :diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

Pas de données disponibles.

Données relatives à :oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

Pas de données disponibles sur la toxicité chronique pour les daphnies.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Le produit n'est pas considéré comme facilement biodégradable.

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.11.2023

Version: 7.0

Date de la version précédente: 10.07.2023

Version précédente: 6.0

Date / Première version: 16.12.2020

Produit: **Ultracur3D® DM 2505 Dental Model**

(ID Nr. 30772108/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

*Données relatives à :acrylate de (5-éthyl-1,3-dioxanne-5-yl)méthyle
Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):
Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).*

*Données relatives à :2-Propen-1-one, 1-(4-morpholinyl)-
Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):
Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).*

*Données relatives à :diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle
Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):
Facilement biodégradable (selon critères OCDE).*

*Données relatives à :diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle
Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):
Facilement biodégradable (selon critères OCDE).*

*Données relatives à :diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)
Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):
Facilement biodégradable (selon critères OCDE).*

*Données relatives à :oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine
Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):
Difficilement biodégradable. Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).*

*Données relatives à :5-éthyl-1,3-dioxanne-5-méthanol
Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):
Facilement biodégradable (selon critères OCDE).*

*Données relatives à :acrylate de (5-éthyl-1,3-dioxanne-5-yl)méthyle
Données sur l'élimination:
28 % réduction du COD (28 j) (OCDE 301B; ISO 9439; 92/69/CEE, C.4-C) (aérobie, boue activée, ménagère, non adaptée)*

(calculé(e)) Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

*Données relatives à :2-Propen-1-one, 1-(4-morpholinyl)-
Données sur l'élimination:
35 % DBO de la demande d'oxygène théorique (28 j) (OCDE 301D; CEE 92/69, C.4-E) (autre(s))*

*Données relatives à :diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle
Données sur l'élimination:
82 - 90 % formation de CO2 par rapport à la valeur théorique (28 j) (OCDE 301B; ISO 9439; 92/69/CEE, C.4-C) (aérobie, boue activée, ménagère, non adaptée)*

*Données relatives à :diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle
Données sur l'élimination:
84,9 % formation de CO2 par rapport à la valeur théorique (28 j) (OCDE 301B; ISO 9439; 92/69/CEE, C.4-C) (aérobie, boue activée, ménagère, non adaptée)*

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.11.2023

Version: 7.0

Date de la version précédente: 10.07.2023

Version précédente: 6.0

Date / Première version: 16.12.2020

Produit: **Ultracur3D® DM 2505 Dental Model**

(ID Nr. 30772108/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

Données relatives à :diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)

Données sur l'élimination:

90 - 100 % réduction du COD (28 j) (301 A de l'OCDE (nouvelle version)) (aérobie, boue activée, ménagère)

Données relatives à :oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

Données sur l'élimination:

0 - 10 % DBO de la demande d'oxygène théorique (28 j) (Ligne directrice 301 F de l'OCDE) (aérobie, boue activée, ménagère)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé.

Données relatives à :diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Données relatives à :diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

En raison du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation notable dans les organismes n'est pas attendue.

Données relatives à :diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Données relatives à :oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Ne s'accumule pas de façon notable dans les organismes.

Données relatives à :acrylate de (5-éthyl-1,3-dioxanne-5-yl)méthyle

Potentiel de bioaccumulation:

Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Données relatives à :diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle

Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration(FBC): 21, Poissons (calculé(e))

En raison du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation notable dans les organismes n'est pas attendue.

Données relatives à :oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.11.2023

Version: 7.0

Date de la version précédente: 10.07.2023

Version précédente: 6.0

Date / Première version: 16.12.2020

Produit: **Ultracur3D® DM 2505 Dental Model**

(ID Nr. 30772108/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration(FBC): 23 - 55 (56 j), Cyprinus carpio (mesuré(e))

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
volatilité: Pas de données disponibles.

Données relatives à :acrylate de (5-éthyl-1,3-dioxanne-5-yl)méthyle
Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.
Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

Données relatives à :diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle
Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
volatilité: La substance s'évapore lentement de la surface de l'eau vers l'atmosphère.
Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

Données relatives à :diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle
Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.
Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

Données relatives à :diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)
Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.
Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

Données relatives à :oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine
Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.
Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.11.2023

Version: 7.0

Date de la version précédente: 10.07.2023

Version précédente: 6.0

Date / Première version: 16.12.2020

Produit: **Ultracur3D® DM 2505 Dental Model**

(ID Nr. 30772108/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient aucune substance listée dans l'Annexe I du Règlement (CE) n°2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.8. Indications complémentaires

Autres remarques distribution et résidus:

Le traitement, voire l'introduction des eaux usées dans une station d'épuration biologique doivent être réalisés en respectant les prescriptions locales et réglementaires.

Autres informations sur l'écotoxicité:

Le produit a été évalué sur la base des données disponibles pour ses composants. Des lacunes existent dans les données disponibles sur les composants pris individuellement. Selon notre connaissance actuelle et notre expérience, les dangers non repris par l'étiquetage actuel, ne sont pas attendus. Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.
Contacter une société spécialisée en recyclage.

Emballage non nettoyé:

Éliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN3082

Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (TRIACRYLATE DE TRIMÉTHYLOLPROPANE, ACRYLATE DE (5-ÉTHYL-1,3-DIOXANNE-5-YL)MÉTHYLE) STABILISÉ

Classe(s) de danger pour le 9, EHSM

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.11.2023

Version: 7.0

Date de la version précédente: 10.07.2023

Version précédente: 6.0

Date / Première version: 16.12.2020

Produit: **Ultracur3D® DM 2505 Dental Model**

(ID Nr. 30772108/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

transport:
 Groupe d'emballage: III
 Dangers pour l'environnement: oui
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

RID

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN3082
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (TRIACRYLATE DE TRIMÉTHYLOLPROPANE, ACRYLATE DE (5-ÉTHYL-1,3-DIOXANNE-5-YL)MÉTHYLE) STABILISÉ

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM
 Groupe d'emballage: III
 Dangers pour l'environnement: oui
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN3082
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (TRIACRYLATE DE TRIMÉTHYLOLPROPANE, ACRYLATE DE (5-ÉTHYL-1,3-DIOXANNE-5-YL)MÉTHYLE) STABILISÉ

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM
 Groupe d'emballage: III
 Dangers pour l'environnement: oui
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche
 Non évalué

Transport maritime

Sea transport

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.11.2023

Version: 7.0

Date de la version précédente: 10.07.2023

Version précédente: 6.0

Date / Première version: 16.12.2020

Produit: **Ultracur3D® DM 2505 Dental Model**

(ID Nr. 30772108/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

IMDG		IMDG	
Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082	UN number or ID number:	UN 3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (TRIACRYLATE DE TRIMÉTHYLOLPROPANE, ACRYLATE DE (5-ÉTHYL-1,3-DIOXANNE-5-YL)MÉTHYLE) STABILISÉ	UN proper shipping name:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (TRIMETHYLOLPROPANE TRIACRYLATE, (5-ETHYL-1,3-DIOXAN-5-YL)METHYL ACRYLATE) STABILIZED
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM	Transport hazard class(es):	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	oui Polluant marin: OUI	Environmental hazards:	yes Marine pollutant: YES
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	EmS: F-A; S-F	Special precautions for user:	EmS: F-A; S-F

Transport aérien

Air transport

IATA/ICAO		IATA/ICAO	
Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082	UN number or ID number:	UN 3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (TRIACRYLATE DE TRIMÉTHYLOLPROPANE, ACRYLATE DE (5-ÉTHYL-1,3-DIOXANNE-5-YL)MÉTHYLE)	UN proper shipping name:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (TRIMETHYLOLPROPANE TRIACRYLATE, (5-ETHYL-1,3-DIOXAN-5-YL)METHYL ACRYLATE) STABILIZED

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.11.2023

Version: 7.0

Date de la version précédente: 10.07.2023

Version précédente: 6.0

Date / Première version: 16.12.2020

Produit: **Ultracur3D® DM 2505 Dental Model**

(ID Nr. 30772108/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

STABILISÉ

Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM	Transport hazard class(es):	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	oui	Environmental hazards:	yes
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

Autres informations

Le produit peut être expédié comme non dangereux dans des emballages appropriés contenant une quantité nette de 5 L ou moins selon les dispositions de divers organismes de réglementation : ADR, RID, ADN : disposition spéciale 375 ; IMDG : 2.10.2.7 ; IATA : A197 ; TDG : disposition spéciale 99(2) ; 49CFR : §171.4 (c) (2) et aussi la disposition spéciale 375 dans l'annexe B qui est réglementée en Chine "Regulations Concerning Road Transportation of Dangerous Goods Part 3 : Index of dangerous goods name and transportation requirements" (JT/T 617.3)

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.11.2023

Version: 7.0

Date de la version précédente: 10.07.2023

Version précédente: 6.0

Date / Première version: 16.12.2020

Produit: **Ultracur3D® DM 2505 Dental Model**

(ID Nr. 30772108/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3, 75

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Entrée dans la liste dans la réglementation: E2

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 4511

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 65

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour un mélange, il n'est pas obligatoire d'inclure un scénario d'exposition dans la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

D'autres utilisations envisagées devraient être discutées avec le producteur.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Skin Sens.	sensibilisation de la peau
Carc.	Cancérogénicité
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Repr.	Toxicité pour la reproduction
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.11.2023

Version: 7.0

Date de la version précédente: 10.07.2023

Version précédente: 6.0

Date / Première version: 16.12.2020

Produit: **Ultracur3D® DM 2505 Dental Model**

(ID Nr. 30772108/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

	long terme.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.